



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin 18 décembre 2020

ENVIRONNEMENT

LEVÉE DE L'INTERDICTION DE BAINNADE ET REPRISE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES.

Suite à l'accident de baignade impliquant un requin le 10 décembre 2020 à la Baie Orientale, des mesures ont été rapidement appliquées :

- Interdiction de la pêche appâté et du nourrissage de poisson ;
- Contrôle des conditions du rejet des eaux usées des restaurants ;
- Retrait des objets flottants de type bouées, pouvant faire office de DCP.

Par conséquent, la Préfecture et la Collectivité informent la population de la levée de l'interdiction de baignade et de la reprise des activités nautiques, **à partir de ce samedi 19 décembre 2020**, sur l'ensemble du territoire de Saint-Martin.

Plusieurs actions seront mises en place dès demain afin d'assurer un niveau de sécurité renforcé :

- Survol des bordures côtières du territoire de 11h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00, par le biais de drones et sur une durée de 15 jours ;
- Surveillance par les patrouilles nautiques de la gendarmerie nationale, de la réserve et du SDIS pendant 15 jours ;
- Diffusion de recommandations aux usagers de la mer.

Les eaux territoriales des Antilles françaises feront également l'objet de l'attention particulière des scientifiques français grâce à la mise en place d'un programme en collaboration avec l'ensemble des acteurs du milieu dans la caraïbe. Celui-ci à vocation à permettre l'amélioration des connaissances de chacun sur le comportement des squales dans nos eaux grâce aux études menées, et pourra servir à renseigner une base de données partagées. L'action de ce groupe scientifique se mettra rapidement en place via :

- La création d'un réseau d'observateurs sensibilisés : pêcheurs professionnels, gens de mer, professionnels des activités nautiques pour la transmission d'observations de requins vers la Réserve naturelle et le groupe d'experts scientifiques ;
- La mise en œuvre d'un protocole pour pratiquer une pêche non létale des requins tigres : identification des requins, prélèvement et marquage. Cette procédure sera pilotée par le groupe scientifique avec les acteurs locaux.

Afin de garantir un niveau de sécurité renforcée, la Préfecture et la Collectivité rappellent que l'implication et la vigilance de chaque citoyen demeure indispensable.

Service communication

Tél : 06 90 352200 / 0690 715373
Mél : alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr

23, Rue de Spring, Concordia
97150, SAINT-MARTIN